

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES****VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de la commune de Bellengreville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Mmes Coralie ARRUEGO, Sylvie SALLE (départ à 20h51), MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir Dominique DELIVET), MM. William HERFORT, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Richard MARTIN

Date de convocation :
13.01.2023

Date de publication :

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	31
Titulaires	31
Suppléants	0
Pouvoirs	3
Votants	34
20h51 : départ titulaire	-1
Votants	33

Quorum 20

Délibération n° 2023 / 12**Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Délégation de compétence en matière d'octroi d'aides aux investissements immobilier des entreprises au Conseil Départemental du Calvados**

La loi NOTRe du 7 août 2015 a attribué aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dans son article 3, une compétence pleine et entière en matière d'immobilier et de foncier d'entreprise.

Dans le même temps, le Département ne peut désormais plus porter de sa propre initiative cette politique publique, quand bien même en était-il un acteur historique engagé et reconnu dans le Calvados.

Conscient de ces enjeux, le législateur a prévu que la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise puisse être déléguée des EPCI aux Départements.

Une première convention de délégation avait été signée en 2018 pour une période de 3 ans avec prorogation d'un an. Cette convention ayant expiré au 31/12/2022, le Conseil Départemental propose une nouvelle convention de délégation pour la période allant jusqu'au 31/12/2025.

Il est proposé au conseil communautaire de déléguer par voie de convention tout ou partie de la compétence « octroi des aides à l'immobilier d'entreprise » au Conseil Départemental du Calvados.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Délégue au Département du Calvados la compétence en matière d'octroi des aides aux investissements immobilier des entreprises jusqu'au 31 décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Affiché le

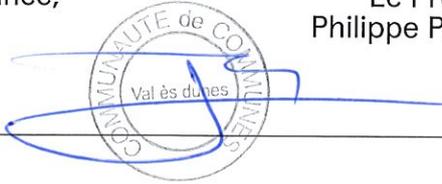
ID : 014-200065589-20230119-2023_012-DE

conformément à l'article L 1511-3 du CGCT ;

↳ Autorise M. le Président à signer la convention correspondante.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Richard MARTIN



Le Président,
Philippe PESQUEREL